

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/15-1714_V1**

Annule et remplace l'Avis Technique 12/15-1714

Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Floor covering with specific installation, designed for buildings

Logitex Logitex Plus Logitex Max

Relevant de la norme

NF EN 14041

Titulaire : Société IVC Group
Nijverheidslaan 29
BE-8580 Avelgem

Tél. : +32 56 653 211
Fax : +32 56 653 210
Internet : www.ivcgroup.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 25 juillet 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 18 avril 2019, le procédé « LOGITEX, LOGITEX PLUS, LOGITEX MAX » présenté par la Société IVC GROUP. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après, qui annule et remplace le Document Technique d'Application 12/15-1714. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Procédé de revêtements de sol plastiques manufacturés en lés destinés à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation au plus classés U3 P3 E1/2 C2, posés soit maintenus en périphérie à l'aide d'un ruban adhésif sur trame double face ou d'une bande auto-agrippante, soit maintenus en plein à l'aide d'un produit de maintien, soit collés en plein à l'aide d'une colle.

Il est constitué :

- De l'un revêtement de sol en lés à base de PVC en largeur 2 ou 4 m :
 - LOGITEX, d'épaisseur totale nominale 2,75 mm ;
 - LOGITEX PLUS, d'épaisseur nominale 3,10 mm ;
 - LOGITEX MAX, d'épaisseur nominale 3,15 mm ;
- De l'un des produits de mise en œuvre associés prescrits :
 - ruban adhésif sur trame double-face décrit à l'article 2.21 du Dossier Technique ;
 - bande auto-agrippante décrite à l'article 2.22 du Dossier Technique ;
 - colle acrylique décrite à l'article 2.23 du Dossier Technique ;
 - produit de maintien décrit à l'article 2.24 du Dossier Technique ;
- Du produit de traitement à froid des joints décrit à l'article 2.25 du Dossier Technique ;
- Et du mastic pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides décrit à l'article 5.31 du Dossier Technique.

Aspect du revêtement : surface grainée semi-brillante.

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive des revêtements, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits LOGITEX, LOGITEX PLUS et LOGITEX MAX font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine proposé ; Locaux intérieurs d'habitation individuelle ou collective, en travaux neufs ou de réhabilitation, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, relevant de la « Notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur » et ayant au plus les classements du tableau ci-dessous.

La pose en escaliers et sur les surfaces en pente est exclue

La pose sur parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que la pose sur parquet flottant est exclue.

La pose sur plusieurs couches d'anciens revêtements superposés est exclue.

La pose semi-libre dans des locaux dont le support présente des joints de dilatation n'est pas visée ; le revêtement sera collé en plein dans ce cas.

La pose sur support recouvert de dalles vinyle-amiante avec présence de joints de dilatation n'est pas visée.

La pose, sur planchers chauffants est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65.7). La pose sur plancher chauffant réversible et sur plancher rayonnant électrique est exclue.

Tableau de domaine d'emploi

Type de support	Revêtement	Pose semi-libre Pose maintenue en plein (**) Pose collée en plein (**)	
		Pièces sèches	Pièces humides
Support neuf ou existant à base de liant hydraulique	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E2(*) C2
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E2(*) C2
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E2(*) C2
Support neuf ou existant en bois ou en panneaux dérivés du bois Support chape fluide à base de sulfate de calcium neuf ou existant	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	/
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	
Ancien revêtement existant adhérent : Carrelage Sol résilient compact Sol résine Peinture de sol Dalle semi-flexible Dalle vinyle-amiante	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E2(*) C2
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E2(*) C2
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E2(*) C2
E1 : joints traités à froid. E2 : joints traités à froid + calfatage des rives, pénétrations et seuils. (*) : la pose d'un seul lé est préconisée. Si les dimensions des locaux imposent la présence de jonction entre deux lés, le support doit permettre le traitement du joint à froid et le calfatage des rives, des pénétrations et des seuils (voir article 5.3). (**): à l'exclusion de la pose sur dalles vinyle-amiante			

2.2 Appréciation sur le procédé

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol LOGITEX fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire CENTEXBEL n° 13.05996.01 du 23 janvier 2014, avec classement C_n-s1 valable en pose libre sur support à base de bois et support classé A1_n ou A2_n-s1.

Le revêtement de sol LOGITEX PLUS / LOGITEX MAX fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire CRET n° 2017/174-1 du 31 octobre 2017, avec classement C_n-s1 valable en pose libre avec adhésif double-face sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_n-s1 de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et support fibres-ciment A2_n-s1 ou A1_n, de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le revêtement de sol LOGITEX PLUS / LOGITEX MAX fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire CRET n° 2017/175-1 du 31 octobre 2017, avec classement C_n-s1 valable en pose libre avec bande auto-agrippante sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_n-s1 de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et support fibres-ciment A2_n-s1 ou A1_n, de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le revêtement de sol LOGITEX PLUS / LOGITEX MAX fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire CRET n° 2017/176-1 du 31 octobre 2017, avec classement C_n-s1 valable en pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_n-s1 de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et support fibres-ciment A2_n-s1 ou A1_n, de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Isolation acoustique

Le revêtement de sol LOGITEX fait l'objet d'un essai de type en pose semi-libre avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 13 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe B selon la norme NF S 31-074 :2002 (rapport d'essai du CSTB n° AC13-26047107/1 du 14 novembre 2013).

Le revêtement de sol LOGITEX PLUS/MAX fait l'objet d'un essai de type en pose semi-libre avec adhésif sur trame double-face, en pose semi-libre avec bande auto-agrippante et en pose maintenue en plein avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc selon la norme EN ISO 717-2 $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$ dans les 3 cas et une sonorité à la marche selon la norme NF S 31-074 :2002 de classe A en poses semi-libres et de classe B en pose maintenue en plein (rapport d'essais du CSTB n° AC19-26080387 du 8 juillet 2019).

Le revêtement de sol LOGITEX PLUS/MAX fait l'objet d'un essai de type en pose libre avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 :2002 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-260474969-1 du 13 septembre 2018).

Le revêtement de sol LOGITEX PLUS/MAX fait l'objet d'un essai de type en pose collée en plein avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 :2002 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-260474969-2 du 13 septembre 2018).

Tenue à la cigarette

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation de la surface qui s'atténue par ponçage.

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Le procédé LOGITEX, LOGITEX PLUS, LOGITEX MAX ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Durabilité -Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'environ une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.2.3 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre est admise sur support neuf et sur ancien support à base de liant hydraulique ou à base de bois après dépose de l'ancien revêtement ainsi que sur chape fluide à base de sulfate de calcium (cf. article 5.1 du Dossier Technique).

La mise en œuvre sur un ancien revêtement de sol non amianté n'est admise que si la part de la surface détériorée n'excède pas 10 % de la surface totale. Elle requiert, de la part de l'entreprise, une étude préalable du sol existant conformément au CPT e-Cahier du CSTB 3635_V2.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2 ; celles relatives aux supports anciens sont celles décrites dans le CPT e-Cahier du CSTB 3635_V2, complétées par les dispositions spécifiques de l'article 5.143 du Dossier Technique en fonction du type de support.

La pose semi-libre s'effectue par fixation du revêtement exclusivement à l'aide du ruban adhésif sur trame double face ou à l'aide de la bande auto-agrippante respectivement prescrits aux articles 2.21 et 2.22 du Dossier Technique, en périphérie et sous les joints des lés ainsi qu'au droit des passages de porte.

La pose maintenue en plein s'effectue exclusivement à l'aide d'un des produits de maintien prescrits à l'article 2.24 du Dossier technique.

La pose collée en plein est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.2 à l'aide d'une des colles acryliques prescrites à l'article 2.23 du Dossier Technique.

Dans tous les cas, le revêtement est arasé en rives et les joints entre lés sont traités à froid avec le produit préconisé.

Dans les locaux classés E2, le jeu périphérique en rives ainsi que les pénétrations sont traités par remplissage avec le mastic MS Polymère prescrit. Dans le cas de la pose sur dalles vinyle-amiante, le mastic est appliqué sur la bande adhésive double-face de maintien périphérique, sans contact avec le support (cf. article 5.34 du Dossier Technique).

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique.

La pose ne présente pas de difficulté particulière mais l'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées à la pose semi-libre.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures dans les zones de fixation peuvent nuire à celle-ci).

La température minimale requise pour le stockage et la mise en œuvre est de +18 °C.

Un soin particulier doit être apporté dans le traitement des joints entre lés (respect des préconisations d'emploi du produit de traitement à froid) et du calfatage en rives dans le cas des locaux classés E2.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amianté

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amianté.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au e-Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.32 Chauffage des locaux

L'attention du Maître d'ouvrage et de Maître d'œuvre sont attirées sur le fait que la température ambiante requise pour la pose est d'au moins + 18°C. Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur appartient de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée pendant toute la durée des travaux.

2.33 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Température ambiante des locaux et température du support

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux et du support afin de respecter l'exigence de température ambiante minimale de + 18°C pour le stockage et la pose du revêtement et l'exigence de température minimale du support de + 15°C au moment de la pose.

En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à ces exigences.

2.34 Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape. En outre, dans le cas de la pose maintenue en plein, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB11 en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT e-cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation ».

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.35 Contrôle avant livraison de l'ouvrage

L'entreprise et/ou le maître d'œuvre sont tenus de vérifier avant livraison de l'ouvrage l'exécution du traitement à froid des jonctions entre lés dans tous les cas et du calfatage en rives dans les locaux E2.

2.36 Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol LOGITex, LOGITEX PLUS et LOGITEX MAX à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.37 Assistance technique

La Société IVC est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

2.38 Mise en service et réaménagement des locaux

Le maître d'ouvrage est tenu de respecter les délais de mise en service préconisés, et de prendre les précautions nécessaires notamment lors du réaménagement du mobilier afin d'éviter d'éventuelles déformations ou mouvements du revêtement.

2.39 Conformité à la réglementation incendie

Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé :

- Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement ;
- Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine accepté (cf. paragraphe 2.1) est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 juillet 2025 (date de la fin de validité décidée en GS arrondie au dernier jour du mois).

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

- le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

3.6 Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

3.7 Dépose du revêtement en fin de vie

Le présent Avis formulé par le GS12 ne vise pas les travaux ultérieurs de dépose des systèmes de revêtements de sol LOGITEX, LOGITEX PLUS et LOGITEX MAX.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Modifications par rapport au DTA précédent 12/15-1714

Il s'agit d'une révision du DTA précédent, avec introduction des nouveaux revêtements LOGITEX PLUS et LOGITEX MAX pour un emploi respectif en locaux classés au plus U2s P3 E2 C2 et U3 P3 E2 C2, le revêtement LOGITEX existant étant inchangé.

Les principales modifications suivantes ont été apportées sur la mise en œuvre par rapport au DTA précédent :

- La pose sur support neuf à base de bois et à base de liant hydraulique, ainsi que sur chape fluide à base de sulfate de calcium est visée (anciennement seule la pose en rénovation sur ancien support était admise) ;
- Remplacement de l'ancienne bande adhésive sur trame double-face utilisée pour la pose semi-libre par le produit ROLL RF 100 de BOSTIK ;
- Ajout de la possibilité de recourir à la bande auto-agrippante UNIVERSAL FLOORING-2 commercialisée par IVC en alternative au ruban adhésif sur trame double-face pour la pose semi-libre ;
- Ajout de la possibilité d'installer les revêtements en pose maintenue en plein et en pose collée en plein ;

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du maître d'œuvre et/ou du maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Performances acoustiques

Dans le cas de la mise en œuvre du revêtement LOGITEX, l'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée sur la nécessité, chaque fois qu'une performance acoustique est recherchée, de tenir compte de la conception de l'ouvrage complet, la performance acoustique d'isolation au bruit de choc du revêtement seul (13 dB) ne permettant pas d'y répondre dans certains cas, notamment si l'ancien revêtement de sol est déposé.

3.4 Conditions ambiantes pendant les travaux

Il est rappelé au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre que la mise en œuvre des revêtements LOGITEX, LOGITEX PLUS et LOGITEX MAX nécessite le respect des conditions ambiantes particulières telles que définies dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur.

3.5 Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre est attirée sur :

- le risque de désordre à terme et de vieillissement accéléré et/ou d'enrassement des joints entre lés du revêtement en cas de non-respect des préconisations de traitement à froid des joints et de traitement des rives dans les locaux classés E2 ;

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe et Domaine d'emploi

1.1 Principe

Procédés de revêtement de sol destinés principalement à la pose semi-libre (ou pose maintenue en périphérie) dans les locaux intérieurs neufs ou en rénovation.

Ils peuvent également être installés en pose maintenue en plein ou collée en plein.

1.2 Domaine d'emploi

Locaux intérieurs d'habitation individuelle ou collective, en travaux neufs ou de réhabilitation, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, relevant de la « Notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur » et ayant au plus les classements du tableau ci-dessous.

Tableau de domaine d'emploi

Type de support	Revêtement	Pose semi-libre Pose maintenue en plein (**) Pose collée en plein (**)	
		Pièces sèches	Pièces humides
Support neuf ou existant à base de liant hydraulique	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E2(*) C2
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E2(*) C2
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E2(*) C2
Support neuf ou existant en bois ou en panneaux dérivés du bois	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	/
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	
Support chape fluide à base de sulfate de calcium neuf ou existant	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E2(*) C2
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E2(*) C2
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E2(*) C2
Ancien revêtement existant adhérent : • Carrelage • Sol résilient compact • Sol résine • Peinture de sol • Dalle semi-flexible • Dalle vinyle-amianté	LOGITEX	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E2(*) C2
	LOGITEX PLUS	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E2(*) C2
	LOGITEX MAX	U3 P3 E1 C2	U3 P3 E2(*) C2
E1 : joints traités à froid. E2 : joints traités à froid + calfatage des rives, pénétrations et seuils. (*) : la pose d'un seul lé est préconisée. Si les dimensions des locaux imposent la présence de jonction entre deux lés, le support doit permettre le traitement du joint à froid et le calfatage des rives, des pénétrations et des seuils (voir article 5.3). (**): à l'exclusion de la pose sur dalles vinyle-amianté			

La pose en escaliers et sur les surfaces en pente est exclue

La pose sur parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ainsi que la pose sur parquet flottant est exclue.

La pose sur plusieurs couches d'anciens revêtements superposés est exclue.

La pose semi-libre dans des locaux dont le support présente des joints de dilatation n'est pas visée ; le revêtement sera collé en plein dans ce cas.

La pose sur support recouvert de dalles vinyle-amianté avec présence de joints de dilatation n'est pas visée.

La pose, sur planchers chauffants est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65.7). La pose sur plancher chauffant réversible et sur plancher rayonnant électrique est exclue.

2. Définition qualitative et quantitative

2.1 Revêtements de sol

2.1.1 Type

Désignation commerciale	Distributeur
LOGITEX LOGITEX PLUS LOGITEX MAX	Société IVC GROUP B - Avelgem

Revêtements de sol en PVC fabriqués par enduction sur envers non-tissé et présentés en lés. Ils se composent :

- d'une couche d'usure transparente non chargée (revêtue d'une couche de finition PUR) ;
- d'une couche décor alvéolaire imprimée ;
- d'une armature constituée d'un voile de verre imprégné ;
- d'une couche intermédiaire d'équilibrage ;
- d'une couche d'envers en polyester non-tissé.

2.1.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.1.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique

2.1.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique

2.1.2.2.1 Produits de mise en œuvre associés

Les produits associés préconisés ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur. Les fiches techniques complètes sont disponibles sur demande.

2.1.2.2.2 Ruban adhésif sur trame double-face

Désignation commerciale	Distributeur
BOSTIK ROLL RF100	Société BOSTIK

Largeur = 100 mm

Longueur = 25 ml

2.1.2.2.3 Bande auto-agrippante

Désignation commerciale	Distributeur
UNIVERSAL FLOORING-2	Société IVCGROUP

Largeur = 107 mm

Longueur = 25 ml

2.1.2.2.4 Colle acrylique (pour collage en plein)

Les colles préconisées sur support à base de liant hydraulique (y compris planchers chauffants), sur chape sulfate de calcium et sur support à base de bois sont les suivantes :

Désignation commerciale	Distributeur
POLYMANG SM	Société BOSTIK
MIPLAFIX 300	Société BOSTIK
SADERTAC V6	Société BOSTIK
KE 2000 S	Société UZIN

2.1225 Produits de maintien

Les produits de maintien préconisés sont les suivants :

Désignation commerciale	Distributeur
SADER ADHESIF	Société BOSTIK
U 2100	Société UZIN

2.1226 Traitement à froid des joints

Désignation commerciale	Distributeur
Kit de traitement à froid « INVISIWELD KALTSCHWEISSMITTEL » (réf. B40030)	Société IVC GROUP

3 Présentation - Étiquetage

3.1 Aspect

La surface est grainée en fonction du dessin et a un aspect semi-brillant.

3.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle comprend 20 coloris, répartis en 5 dessins (d'autres coloris pourront être ajoutés).

3.3 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ce qui vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

Le dessin, le coloris, le poids, les dimensions du rouleau et un repère correspondant à la date de fabrication (n° lot) figurent sur l'emballage.

4 Fabrication et contrôles

4.1 Fabrication

La fabrication a lieu dans l'usine de Wiltz (Luxembourg) de la Société IVC GROUP. L'usine est certifiée ISO 9001.

4.2 Contrôles

La Société IVC GROUP procède à des contrôles internes de réception des matières premières, sur les conditions et paramètres de fabrication et sur les produits finis.

5 Mise en œuvre

5.1 Supports admis et préparation des supports

5.1.1 Supports neufs à base de liant hydrauliques

5.1.1.1 Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux décrits à l'article 5.1 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ».

La pose sur plancher chauffant est admise si ces derniers sont conformes aux dispositions des normes NF DTU 65.14 ou NF P52-302 (réf. DTU 65-7).

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

5.1.1.2 Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » ou dans l'Avis technique ou DTA de la chape dans le cas d'une chape fluide.

Le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à l'article 6.1.4 de la norme NF DTU 53.2.

Tous ces points devront être conformes aux exigences de la norme NF DTU 53.2 et au e-cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs » ou à celles de l'Avis Technique du support selon le cas.

5.1.1.3 Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Si le revêtement de sol PVC est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein, ...), une des solutions ci-dessous est à prévoir en accord avec les Documents Particuliers du

Marché (DPM) pour assurer la protection de l'ouvrage conformément à l'article 6.1.3.1 de la norme NF DTU53.2 :

- Une chape désolidarisée (chape rapportée) assurant la fonction d'une barrière anticapillaire en dessous et en périphérie avec une finition de surface lisse, fine et régulière (conformément à la norme NF DTU 26.2) ;
- Ou la pose du revêtement après mise en œuvre d'un procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé à des reprises d'humidité bénéficiant d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé. Cette solution n'est envisageable que sur un dallage armé conforme à la norme NF P 11- 213 (réf. DTU 13.3).

La pose sur sous-couche d'interposition est exclue.

5.1.1.4 Travaux de préparation

Les travaux préparatoires sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » ou dans l'Avis Technique ou DTA (pour une chape fluide), complétés, modifiés ou précisés comme suit.

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites à l'article 5.1.1.2 sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol adapté et son primaire associé bénéficiant d'un certificat QB11 en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, sera appliqué conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB n°3634_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neufs ».

Traitement des joints de dilatation

Les joints de dilatation seront traités de l'une des deux façons suivantes :

- Soit par un couvre joint de dilatation. Le couvre joint sera fixé en surépaisseur sur un seul côté du revêtement ;
- Soit par inclusion d'un profilé rapporté de type affleurant. Le joint de structure devra avoir une largeur de 20 mm pour recevoir le profil préconisé. Si besoin il sera "re-scié" de sorte à avoir la dimension requise. Le profilé sera mis en place par vissage et la jonction profilé de joint/revêtement sera traitée à froid.

5.1.2 Supports neufs à base de bois

5.1.2.1 Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux décrits à l'article 5.2 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ».

5.1.2.2 Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés »

Le support devra être propre, plan, solide, à niveau, sans désaffleure, sans ouverture de joints, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à l'article 6.1.4 de la norme NF DTU 53.2 afin de contrôler :

- La planéité ;
- Les joints entre éléments ;
- L'arase.

Tous ces points devront être conformes aux exigences de la norme NF P 63-203-1 (réf. DTU 51.3) et au e-cahier du CSTB 3634_V2 « CPT Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs ».

5.1.2.3 Travaux de préparation

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites à l'article 5.1.2.2 sont respectées.

Dans le cas contraire, un enduit de sol adapté et son primaire associé visant l'emploi sur support à base de bois et bénéficiant d'un certificat QB11 en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, sera appliqué conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB 3634_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Travaux neufs ».

5.1.3 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

5.1.3.1 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

5.1.3.2 Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles prescrites par l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

5.133 Travaux de préparation

Dans le cas de la pose maintenue en plein ou collée en plein sur chape fluide à base de sulfate de calcium, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB11 en cours de validité avec un classement P au moins égal à celui du local, sera réalisé, après ponçage fin, conformément aux dispositions selon le cas du CPT e-cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sol - travaux neufs » ou du CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 « Exécution des enduits de sol - Rénovation », préalablement à la pose du revêtement.

5.14 Supports en réhabilitation

Du respect des exigences relatives au support (planéité, désaffleures, ouverture entre joint, propreté, cohésion...) dépend la qualité de la mise en œuvre du revêtement de sol (absence d'irrégularités voire de spectre).

5.141 Nomenclature des supports

Les supports à revêtir admissibles sont ceux visés dans le e-cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation », précisés comme suit :

Anciens supports revêtus d'un revêtement de sol résilient compact homogène ou hétérogène collé en plein et adhérent ;

Anciens supports revêtus de carrelage adhérent ;

Anciens supports revêtus d'un sol coulé à base de résine de synthèse adhérent ;

Anciens supports revêtus de dalles semi-flexibles ou amiantées adhérentes ;

Anciens supports revêtus d'une peinture de sol ;

Anciens supports à base de liant hydraulique (tels que décrits à l'article 5.111) ou à base de sulfate de calcium, non revêtus ou remis à nu après dépose de l'ancien revêtement et conservation de l'enduit de sol ;

Anciens supports à base de bois (tels que décrits à l'article 5.121).

5.142 Exigences relatives aux supports

Les travaux de réhabilitation sur ancien support revêtu ou remis à nu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation ».

Tous les supports à réhabiliter devront être convenablement préparés afin de garantir des conditions de pose optimales du revêtement de sol. En particulier, le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination de graisse, d'huile ou de produit chimique et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).

Il est important de ne pas avoir de poussière lors de la mise en œuvre.

La pose directe sera alors possible sans traitement des joints et des désaffleures de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées à l'article 5.143.

L'installation sur plusieurs revêtements de sol collés par superposition est exclue. L'ensemble des revêtements sera déposé.

Sur ancien revêtement, une attention toute particulière sera apportée sur les zones de maintien périphérique destinées à accueillir le ruban adhésif sur trame double-face ou le ruban auto-agrippant afin d'assurer une bonne adhérence de celui-ci. Un dégraissage non abrasif de ces zones pourra être nécessaire.

5.143 Travaux de préparation

Lorsque l'étude de l'état du support préconisera l'utilisation d'un enduit de sol intérieur (avec son primaire associé), celui-ci devra bénéficier d'un certificat QB11 en cours de validité pour le domaine d'emploi et le support considérés.

Ancien revêtement de sol résilient compact

Seule la pose sur les anciens revêtements de sol résilients compacts (homogènes ou hétérogènes) collés en plein suivants est acceptée :

linoléum compact (conforme à la norme EN 548) ;

caoutchouc compact (conforme à la norme EN 1817) ;

vinyles compacts (conformes aux normes EN 10581 et EN 10582).

Sont exclus les anciens revêtements de sol vinyles ayant une couche acoustique (EN 651, EN 652), vinyles expansés à relief (EN 653), linoléum sur mousse (EN 686, EN 687, EN 688), caoutchouc sur mousse (EN 1816) ainsi que les systèmes d'anciens revêtements de sol souples collés sur sous-couche d'interposition ; ils devront être préalablement déposés et le support d'origine remis à nu devra être préparé, selon son type, conformément aux dispositions prévues dans le présent document.

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (collage des dalles non abîmées et/ou rebouchage des dalles manquantes ou déposées avec un enduit de sol adapté et son primaire associé).

8

Si l'étude montre que plus de 10 % de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local, alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation ».

La pose directe sera possible si :

les désaffleures sont ≤ 1 mm ;

et les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm.

Dans le cas contraire, il conviendra de déposer la partie concernée et d'appliquer localement un enduit de sol adapté (et son primaire associé) suivi d'un ponçage léger et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Dans tous les cas, le support sera dépoussiéré par aspiration, suivie d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Dalles vinyles amiantées

Pour la pose sur support revêtu d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées, l'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Seule la pose semi-libre avec le ruban adhésif sur trame double face ou la bande auto-agrippante prescrits est permise.

La pose directe sera possible si :

les désaffleures sont ≤ 1 mm°;

Et les ouvertures de joints sont ≤ 2 mm.

Le support sera systématiquement dépoussiéré par aspiration, suivi d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Aucun perçement ne pourra être envisagé lors de la mise en œuvre du revêtement.

Ancien carrelage collé ou scellé

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux.

Dans le cas d'un ancien carrelage collé ou scellé sur dallage, le recours préalable à un procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé aux reprises d'humidité sera nécessaire. Le procédé choisi devra faire l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour l'emploi visé, auquel on se référera.

Si l'étude montre que plus de 10 % de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local, alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation ».

La pose directe sera possible si :

les désaffleures sont ≤ 1 mm ;

la profondeur des joints est ≤ 2 mm ;

et les ouvertures de joints sont ≤ 3 mm.

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de sol (et son primaire associé) adapté pour une mise en œuvre sur carrelage suivi d'un ponçage et d'un dépoussiérage par aspiration.

Dans tous les cas, le support sera brossé, décapé et rincé afin d'éliminer une éventuelle pellicule superficielle résultant des entretiens antérieurs. Le ponçage et le grenailage de l'ancien carrelage n'est pas nécessaire.

Ancien revêtement en résine de synthèse coulé

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (revêtement manquant).

Si l'étude montre que plus de 10 % de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local, alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux travaux de préparation sur ancien support à base de liant hydraulique.

La pose directe sera possible si :

- l'épaisseur du revêtement est supérieure à 2 mm.

Dans le cas contraire, le revêtement sera déposé et un enduit de sol sera appliqué.

Les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Ancienne peinture de sol

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (peinture manquante).

Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (peinture manquante, non adhérente, écaillée ou cloquée) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux travaux de préparation sur ancien support à base de liant hydraulique.

Support à base de liant hydraulique

Après dépose du revêtement existant, l'étude de l'état du support indiquera la présence ou non d'un enduit de sol et s'il faut le conserver avec des réparations localisées.

Si l'étude montre que plus de 10 % de la surface est non adhérente dans un même local ; alors l'enduit de sol sera déposé de l'ensemble de la surface et le support préparé conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation ».

La pose directe sera possible après :

élimination des résidus et sillons de colle ;

dépose et rebouchage des parties abimées ou mal adhérentes avec un enduit de sol adaptés (et son primaire associé) ;

remise en conformité de la planéité du support ;

vérification que la largeur des fissures présentes soit ≤ 1 mm.

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer un enduit de sol adapté et son primaire associé sur l'ensemble du local à recouvrir.

Dans tous les cas, le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. Un primaire d'accrochage en dispersion aqueuse pour fond brut à base de liant hydraulique, validé selon le cas par le fabricant du ruban adhésif sur trame double-face ou par le fabricant de la bande auto-agrippante, sera appliqué sur les zones de collage périphérique destinées à les accueillir.

Cas des dallages sur terre-plein

Dans ce cas et afin de protéger le nouveau revêtement contre un éventuel risque de remontée d'humidité par le support, le recours à un procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé aux reprises d'humidité sera nécessaire, préalablement à la pose. Le procédé choisi devra faire l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour l'emploi visé, auquel on se référera pour la mise en œuvre.

Ancien support à base de bois

Seule la pose sur les supports suivants est acceptée :

Anciens planchers en bois ou panneaux à base de bois (selon norme NF P 63-203 (réf. DTU 51.3) ;

Anciens parquets collés (selon norme NF DTU 51.2) ;

Anciens parquets cloués sur lambourdes (selon norme NF DTU 51.1).

Sont exclus les parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage et les parquets flottant.

L'étude de l'état du support indiquera en particulier les dispositions à prendre pour maintenir l'aération de la sous face du plancher en procédant, le cas échéant, à des aménagements conformément aux dispositions du e-cahier du CSTB 3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol – Rénovation ».

La pose directe sera possible si :

les désaffleures sont ≤ 1 mm.

Dans le cas contraire, il conviendra d'effectuer un ponçage léger suivi d'un dépoussiérage par aspiration.

et les ouvertures entre lames ou panneaux sont ≤ 3 mm.

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer localement un enduit de sol fibré adapté (et son primaire associé) visant l'emploi sur support à base de bois suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration.

Dans tous les cas, le support sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

Dans le cas de la pose semi-libre, un léger ponçage sera effectué sur les zones d'emprise du ruban adhésif sur trame double-face ou de la bande auto-agrippante, suivi de l'application d'un primaire d'accrochage en dispersion aqueuse pour support bois.

5.2 Mise en œuvre du revêtement

5.2.1 Réception du revêtement

Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond à la commande et que la continuité de la couleur d'un rouleau à l'autre est assurée.

Si plus d'un rouleau doit être posé dans une même pièce, s'assurer que tous les rouleaux proviennent du même lot.

5.2.2 Stockage

La découpe des lés aux dimensions des locaux avec un excédent suffisant (environ 10 cm de chaque côté) sera à privilégier. Ils seront numérotés (avec une étiquette) et stockés verticalement dans un local aéré sur une surface plane et propre à une température de +18 °C ou dans le local à revêtir durant les 48 heures précédant la pose (conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2).

Les lés découpés peuvent être roulés (couche d'usure à l'extérieur, sans serrage), manipulés et transportés en évitant toute pliure à caractère irréversible.

5.2.3 Condition de pose

Durant la mise en œuvre du revêtement, la température minimale sera :

- de +15 °C pour le support ;
- de +18 °C pour les conditions atmosphériques.

5.2.4 Calepinage et disposition des lés

S'il s'agit de motifs unis, il est recommandé d'inverser le sens de pose des lés.

Conformément à l'article 6.3.1 de la norme NF DTU 53.2, la disposition des lés sera faite de façon :

à suivre l'axe longitudinal du local ;

à ce que les joints entre lés soient équilibrés dans le local, sans toutefois avoir une largeur de lés < 1 m ;

à éviter dans la mesure du possible la présence de joint dans les zones de fort trafic prévisible.

5.2.5 Pose du revêtement

5.2.5.1 Pose semi-libre maintenue en périphérie

Le revêtement sera mis en œuvre en pose semi-libre avec maintien périphérique par application du ruban adhésif sur trame double face ou du ruban auto-agrippant préconisé.

La mise en œuvre se fera de la façon suivante :

Placer le(s) lé(s) dans le local de façon à recouvrir l'ensemble de la surface (l'excédent remontant sur les murs) ;

Araser soigneusement le revêtement en rives ;

Relever le revêtement pour mettre en place la solution de maintien sélectionnée ;

Disposer le ruban adhésif sur trame double face ROLL RF 100 (face collante côté support) ou la bande auto-agrippante UNIVERSAL FLOORING-2 en périphérie du local et à cheval sous les joints inter-lés (s'il y en a) ainsi qu'aux passages de portes. En fonction de la qualité du support (à base de liant hydraulique, à base de bois), l'application localisée d'un primaire d'accrochage adapté peut être nécessaire ;

Ramener sur 50 cm le pourtour du lé pour enlever le film protecteur supérieur du ruban adhésif sur trame ou de la bande auto-agrippante ;

Afficher le lé avec soin sans ondulation en marouflant manuellement au fur et à mesure de l'affichage sur la solution de maintien sélectionnée ;

Maroufler au rouleau sur les zones de maintien mises en œuvre, après l'affichage.

Cas particulier de la pose sur dalle vinyle-amiante en locaux classés E2

Dans le cas d'une mise en œuvre en locaux classés E2 sur support revêtu d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées, le ruban adhésif sur trame double-face RF 100 ou la bande auto-agrippante UNIVERSAL FLOORING-2 seront obligatoirement utilisés et disposés sur le support et au droit des pénétrations de façon à bien être en contact avec la paroi verticale ou la plinthe existante ou l'obstacle (une très légère remontée d'environ 2 mm est préconisée) ; cette disposition permettra de réaliser ultérieurement le traitement de calfatage nécessaire, sans mettre en contact le mastic avec les dalles semi-flexibles amiantées.

5.2.5.2 Pose maintenue en plein

Le revêtement sera mis en œuvre en pose maintenue en plein par application d'un des produits de maintien préconisés à l'article 2.24.

La mise en œuvre se fera de la façon suivante :

Appliquer le primaire adapté pour obtenir une homogénéité d'accroche sur le support (cf. instructions du fabricant) ;

Placer le(s) lé(s) dans le local de façon à recouvrir l'ensemble de la surface (l'excédent remontant sur les murs), une fois le primaire sec (cf. instructions du fabricant)

Ramener sur la moitié de la surface le(s) lé(s) et appliquer le produit de maintien au rouleau ou à la spatule recommandée (cf. instructions de mise en œuvre du fabricant) ;

Temps de gommage : se référer aux instructions du fabricant ;

Afficher le revêtement sur le produit de maintien et maroufler manuellement afin de chasser les poches d'air ;

Répéter cette opération pour la seconde partie du revêtement ;

Araser soigneusement le revêtement en rives ;

Maroufler sur la totalité de la surface installée afin d'obtenir une application homogène.

5.253 Pose collée en plein

Le revêtement sera mis en œuvre en pose collée en plein par application de l'une des colles acryliques préconisées à l'article 2.23 et conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.2.

L'application de la colle se fait par simple encollage dans le respect des instructions et recommandations des fabricants de colles pré-sélectionnés.

Le temps de gommage sera celui prescrits sur l'emballage de la colle.

5.26 Traitement des jonctions entre lés

Le traitement des joints à l'aide du produit préconisé (cf. article 2.25) se fera immédiatement après le dernier marouflage du revêtement pour la pose semi-libre avec le ruban adhésif sur trame double face, la bande auto-agrippante ou pour la pose maintenue en plein avec le produit de maintien.

Un délai de 24 à 48 heures devra être observé pour le traitement des joints lors d'une installation en pose collée en plein.

Pour le traitement à froid des joints, la superposition des lés sera nécessaire pour effectuer une double coupe suivie d'un marouflage de part et d'autre du joint.

La mise en place d'un papier-cache avant application du produit de traitement à froid sera faite soigneusement pour éviter toute trace indélébile sur le revêtement en cas de débordement ou coulure du produit.

5.3 Traitement des rives, seuils, pénétrations

5.31 Traitement des rives

Dans les locaux classés E1, le revêtement sera arasé au droit des rives sans traitement particulier.

Dans les locaux classés E2, le revêtement sera arasé au droit des rives et des points singuliers en ménageant un jeu de 3 mm qui sera calfaté avec le mastic (cf. réf. ci-dessous) afin de parfaire la finition.

Désignation commerciale	Distributeur
MSP 107	Société BOSTIK

Une plinthe rapportée en PVC pourra éventuellement recouvrir le joint après calfatage.

5.32 Raccordement aux seuils et revêtements adjacents

Le raccordement aux seuils et revêtements adjacents sera assuré par la mise en place d'une barre de seuil adaptée en recouvrement.

Dans le cas particulier d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun percement ne pourra être envisagé, une barre de seuil adhésive sera utilisée.

5.33 Traitement des pénétrations et pieds d'huissieries

En locaux classés E2, autour des pénétrations (passage de tuyauteries) et pieds d'huissieries, le revêtement sera arasé (avec un jeu de 3 mm) et le calfatage sera réalisé avec le mastic préconisé à l'article 5.31 afin de parfaire la finition.

5.34 Cas des locaux classés E2 sur support amianté

Sur ce type de support, les préconisations concernant le traitement des rives (article 5.31) et le traitement des pénétrations et pieds d'huissierie (article 5.33) s'appliquent ; la disposition spécifique du ruban adhésif sur trame double-face ou de la bande auto agrippante sur le support (cf. article 5.251) permet d'isoler le calfatage du support amianté tout en autorisant une surface d'adhérence suffisante pour le mastic contre le revêtement et contre la paroi verticale ou la pénétration.

6 Livraison et mise en service

L'ouvrage sera livré conformément à l'article 7 de la norme NF DTU 53.2.

Pour un trafic pédestre normal et dans le cas de la pose semi-libre maintenue en périphérie, la mise en service pourra être faite dès achèvement des travaux (pas de délai de mise en service). Pour le cas de la pose avec collage en plein, elle aura lieu 24 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Une attention particulière sera apportée lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate). Les éléments de mobiliers devront être équipés de tampons en feutre afin d'éviter l'endommagement de la protection de surface du revêtement. Les différentes opérations de mise en place des meubles devront être réalisées à l'aide de moyens de manutention adaptés afin de limiter les tractions sur le revêtement.

Les limites de charges statiques et sollicitations du niveau P2 sont celles définies dans le e-cahier du CSTB « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

7 Entretien - Utilisation

7.1 Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces pour limiter les apports solides et abrasifs (boue, gravillons) avec des grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées (aisés à dépeussier). Ces dispositifs combinés limitent ainsi les transferts de matières solides et d'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

7.2 Entretien

La durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement sont liées à un entretien régulier adapté aux conditions d'usage. Il est nécessaire de veiller au respect des préconisations d'entretien mises à disposition par le fabricant du revêtement.

Le revêtement reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à faciliter l'entretien et limiter l'utilisation des produits d'entretien.

7.21 Entretien journalier

En fonction du trafic, l'entretien journalier est réalisé par dépeussierage (aspiration) ou par balayage humide (avec détergent neutre pour les sols PVC).

7.22 Entretien périodique

En fonction de l'encrassement, le dépeussierage sera suivi d'un lavage avec un détergent neutre ou légèrement alcalin tout en respectant les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'application, fréquence).

7.3 Produits à proscrire

L'utilisation d'éléments en caoutchouc ou latex (roulettes, piétements, tapis,...) est à exclure ; les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC ;

Solvants (exemple : cétone, acétone) ;

Détergents à base d'huile de pin.

8 Soutien et assistance technique

L'assistance technique de la Société IVC GROUP est à la disposition des organismes et entreprises ayant besoin d'être assistés, notamment lors du démarrage des chantiers.

9 Surveillance - Maintenance - Réparation

L'exploitant doit surveiller régulièrement la bonne tenue apparente de l'ouvrage et signaler sans délais les éventuelles anomalies qui pourraient entraîner des risques sur la pérennité de l'ouvrage.

Le cas échéant, l'analyse technique permettra de déterminer si l'anomalie relève de l'usure normale due au trafic et à l'utilisation des locaux, pour que des dispositions soient prises pour une réparation rapide.

B. Résultats expérimentaux

• Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

- Revêtement LOGITEX – Pose semi-libre
- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 13 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 :2002 : Classe B
(Rapport du CSTB n° AC 13-26047107/1 du 14/11/2013)
- Essai de suivi selon EN ISO 717-2 (pose maintenue) : Δ_{Lw} = 13 dB
(Résultat d'essai annuel 2018 du laboratoire IVC)
- Revêtement LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX – Pose collée
- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 17 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 :2002 : Classe A
(Rapport du CSTB n° AC 18-26074969-2 du 13/09/2018)
- Revêtement LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX – Pose semi-libre avec adhésif sur trame double-face
- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 17 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 :2002 : Classe A
(Rapport du CSTB n° AC19-26080387 du 08/07/2019)
- Revêtement LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX – Pose semi-libre avec bande auto-agrippante
- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 17 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 :2002 : Classe A
(Rapport du CSTB n° AC19-26080387 du 08/07/2019)
- Revêtement LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX – Pose maintenue en plein
- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 17 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 :2002 : Classe B
(Rapport du CSTB n° AC19-26080387 du 08/07/2019)
- Revêtement LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX – Pose libre
- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 17 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 :2002 : Classe A
(Rapport du CSTB n° AC 18-26074969-1 du 13/09/2018)
- Essai de suivi selon EN ISO 717-2 (pose maintenue) : Δ_{Lw} = 16 dB
(Résultat d'essai annuel 2018 du laboratoire IVC)
- **Aptitude à l'emploi**
- Revêtements LOGITEX, LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX
- Largeur des lés – EN ISO 24341
- Epaisseur totale – EN ISO 24346
- Epaisseur de couche d'usure – EN ISO 24340
- Masse surfacique totale – EN ISO 23997
- Poinçonnement rémanent et souplesse - EN ISO 24343-1
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et incurvation - EN ISO 23999
- (Résultats de contrôle de production usine IVC du 04/03/2019)
- Solidité des coloris à la lumière artificielle - ISO 105 B 02
- (Rapport du laboratoire CENTEXBEL n° 13.001149.01 du 24/01/2013)
- Revêtement LOGITEX
- Poinçonnement rémanent
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes
- Stabilité dimensionnelle à l'immersion
- Propagation à l'eau
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble (pose semi-libre)
- (Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-13.26044487 du 13/09/2013)
- (Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-13.26047305 du 29/11/2013)

- Revêtements LOGITEX PLUS/LOGITEX MAX
- Essais en pose semi-libre (avec ROLL RF 100 et avec UNIVERSAL FLOORING-2) et en pose maintenue en plein avec SADER ADHESIF
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble
- (Rapport d'essais du CSTB N° R2EM-RES-18-26075131 du 20/07/2018)
- Poinçonnement rémanent
- (Rapport d'essais du CSTB N° R2M-RES-18-26074555/1 du 20/03/2018)
- **Tenue du plan de maintien ou de collage**
- Bande auto-agrippante UNIVERSAL FLOORING-2
- Pelage 180°, à 23°C, à 40°C et en présence d'humidité
- Cisaillement à 23°C, à 40°C et en présence d'humidité
- (Résultats d'essais du laboratoire du fabricant du 23/07/2018)
- Pelage 90° sur supports avec et sans primaire, après 4 jours en ambiance laboratoire
- Absence de résidus sur le support
- (Résultats d'essais du laboratoire du fabricant du 23/05/2019)
- Ruban adhésif sur trame ROLL RF 100 / colle POLYMANG SM
- Pelage à 23°C, à 40°C et réversibilité à l'humidité
- Cisaillement à 23°C, à 40°C et réversibilité à l'humidité
- (Résultats d'essais du laboratoire BOSTIK du 23/03/2018)
- Colle KE 2000 S
- Pelage 28 jours à 23°C, 20 et 41 jours à 50°C
- Cisaillement à 23°C, 20 et 41 jours à 50°C
- (Résultats d'essais du laboratoire UZIN du 11/10/2017)

C. Références

C1. Données Environnementales (*)

Les procédés LOGITEX, LOGITEX PLUS et LOGITEX MAX ne font pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Colle POLYMANG SM

Ce produit fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2018 par la Société BOSTIK SA. Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES par la Société ENGINEERIA le 26 juillet 2018 et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Produit de maintien SADER ADHESIF

Ce produit fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2018 par la Société BOSTIK SA. Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES par la Société ENGINEERIA le 26 juillet 2018 et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : septembre 2012 (LOGITEX), septembre 2017 (LOGITEX PLUS / LOGITEX MAX)
- Surfaces réalisées :
 - LOGITEX
 - depuis le début de l'industrialisation : 1 152 000 m²,
 - en France depuis septembre 2012 : 790 000 m².
 - LOGITEX PLUS / LOGITEX MAX
 - depuis le début de l'industrialisation : 3500 m²,
 - en France depuis avril 2018 : 1550 m².

(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.
12/15-1714_V1

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					
	Référence de la DE ⁽¹⁾	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée ⁽²⁾		Liste des données de performances certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
Revêtement LOGITEX	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtement LOGITEX PLUS	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtement LOGITEX MAX	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban adhésif sur trame double-face ROLL RF 100	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Bande auto-agrippante UNIVERSAL FLOORING-2	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
POLYMANG SM	5-1556 :2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 300	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERTAC V6	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADER ADHESIF	5-1550 :2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
U 2100	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Kit de traitement à froid INVISIWELD KALTSCHWEISSMITTEL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Mastic MSP 107	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
<p>⁽¹⁾ Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.</p> <p>⁽²⁾ Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.</p>						

Tableau du Dossier Technique

Tableau 1 – Caractéristiques spécifiées par le fabricant

Caractéristiques	Méthodes d'essais	LOGITEX	LOGITEX PLUS	LOGITEX MAX
Géométriques et pondérales				
Longueur des rouleaux (m)	EN ISO 24341	27 (standard) (18 à 36)	24 (standard) (17 à 32)	24 (standard) (17 à 32)
Largeur des lés (m)	EN ISO 24341	2 et 4	2 et 4	2 et 4
Épaisseur totale (mm)	EN ISO 24346	2,75 (+0,18 -0,15)	3,10 (+0,18 -0,15)	3,15 (+0,18 -0,15)
Masse surfacique (g/m ²)	EN ISO 23997	2 050 (+13% -10%)	2345 (+13% -10%)	2407 (+13% -10%)
Épaisseur de couche d'usure (mm)	EN ISO 24340	0,35 (+13% -10%)	0,50 (+13% -10%)	0,55 (+13% -10%)
Épaisseur couche d'envers polyester non-tissé (mm)		1,40 (±0,15)	1,40 (±0,15)	1,40 (±0,15)
Stabilité et cohésion				
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	EN ISO 23999	≤ 0,10	≤ 0,10	≤ 0,10
Incurvation à la chaleur (mm)	EN ISO 23999	≤ 4	≤ 4	≤ 4
Solidité des coloris (degré)	EN ISO 105-B02	≥ 6	≥ 6	≥ 6
Stabilité dimensionnelle à l'immersion (%)	QB30 - M2	≤ 0,3	≤ 0,3	≤ 0,3
Propagation à l'eau (heures)	QB30 - M3	> 16	> 16	> 16
Caractéristiques mécaniques et acoustiques				
Poinçonnement rémanent à 24h	EN ISO 24343-1 (modifiée)	≤ 0,35	≤ 0,20	≤ 0,20
Groupe d'abrasion	EN 660-2	T	T	T
Action d'une chaise à roulettes	ISO 4918	Aucun désordre	Aucun désordre	Aucun désordre
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble - Pied 0,1 mm - 32 kg - Pied 2 mm - 100 kg	EN ISO 16581	Aucun désordre Aucun désordre	Aucun désordre Aucun désordre	Aucun désordre Aucun désordre
Efficacité acoustique au bruit de choc Δ_{LW} (dB)	EN ISO 717-2	13 ±2	17 ±2	17 ±2
Sonorité à la marche $L_{n,e,w}$ (classe)	NF S 31-074 :2002	B	B	B